

**REGLEMENT PARTICULIER DU JEU DE LOTERIE INSTANTANÉE
DE LA FRANÇAISE DES JEUX ACCESSIBLE PAR INTERNET
DENOMME « L'ETE DE LA CHANCE »**

**Article 1
Cadre juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de loterie de La Française des Jeux accessibles par Internet et par téléphone mobile dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Les prises de jeu sur Internet pour le jeu L'ETE DE LA CHANCE seront, en principe, possibles à compter du 24 juin 2010. Si la date du 24 juin 2010 ne pouvait pas être respectée, pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site Internet www.fdj.fr.

**Article 2
Emissions d'unités de jeu et prix**

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu ; chaque émission est répartie en blocs de 800 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 0,5 €, 1 € ou 2 €.

**Article 3
Lots**

3.1. Pour chaque bloc d'unités de jeu à 0,5 €, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
1 lot de	2 500 €	2 500 €
1 lot de	250 €	250 €
200 lots de	50 €	10 000 €
11 000 lots de	10 €	110 000 €
14 100 lots de	2,5 €	35 250 €
99 000 lots de	1 €	99 000 €
46 000 lots de	0,5 €	23 000 €
170 302 lots formant un total de		280 000 €

3.2. Pour chaque bloc d'unités de jeu à 1 €, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
1 lot de	5 000 €	5 000 €
1 lot de	500 €	500 €
200 lots de	100 €	20 000 €
11 000 lots de	20 €	220 000 €
14 100 lots de	5 €	70 500 €
99 000 lots de	2 €	198 000 €
46 000 lots de	1 €	46 000 €
170 302 lots formant un total de		560 000 €

3.3. Pour chaque bloc d'unités de jeu à 2 €, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
1 lot de	10 000 €	10 000 €
1 lot de	1 000 €	1 000 €
200 lots de	200 €	40 000 €
11 000 lots de	40 €	440 000 €
14 100 lots de	10 €	141 000 €
99 000 lots de	4 €	396 000 €
46 000 lots de	2 €	92 000 €
170 302 lots formant un total de		1 120 000 €

Article 4 Description du jeu

4.1. L'unité de jeu est représentée à l'écran par trois lignes composées de six cases par ligne. L'élément contenu sous chacune des cases est un symbole. Il y a en tout 18 symboles à découvrir.

4.2. Le joueur choisit sa mise de 0,5 €, 1 € ou 2 € puis clique sur le bouton « Jouer » pour la valider. La mise est débitée sur les disponibilités. Si, pour une raison quelconque, le joueur ne peut pas voir tout ou partie du déroulement de son unité de jeu, à quelque moment que ce soit après que sa mise a été débitée, il pourra en vérifier le caractère gagnant ou perdant en consultant la dernière unité de jeu enregistrée dans son historique de jeu.

4.3 Après avoir cliqué sur le bouton « Jouer », le joueur doit, dans un premier temps, sélectionner son symbole de jeu parmi les trois symboles de jeu proposés. Le caractère perdant ou gagnant de l'unité de jeu est indépendant du symbole de jeu sélectionné.

Après avoir sélectionné son symbole de jeu, les 18 symboles contenus sous les cases se découvrent automatiquement.

4.4 Si, sous les 18 cases, le joueur découvre 4 symboles minimum identiques au symbole de jeu sélectionné, l'unité de jeu est gagnante. Le joueur gagne alors le(s) montant(s) indiqué(s) dans le tableau ci-dessous.

Si le joueur a collecté sous les 18 cases de son unité de jeu :	avec une mise de 0,5 €, le joueur gagne une somme en € de :	avec une mise de 1 €, le joueur gagne une somme en € de :	avec une mise de 2 €, le joueur gagne une somme en € de :
10 symboles de jeu identiques au symbole sélectionné	2 500	5 000	10 000
9 symboles de jeu identiques au symbole sélectionné	250	500	1 000
8 symboles de jeu identiques au symbole sélectionné	50	100	200
7 symboles de jeu identiques au symbole sélectionné	10	20	40
6 symboles de jeu identiques au symbole sélectionné	2,5	5	10
5 symboles de jeu identiques au symbole sélectionné	1	2	4
4 symboles de jeu identiques au symbole sélectionné	0,5	1	2

L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 31 mai 2010.

Le Président-Directeur Général de LA FRANÇAISE DES JEUX

Christophe BLANCHARD-DIGNAC